

.....LES RENCONTRES DE L'OZP.....

n° 97 octobre 2012

Un bilan de la mise en place d'ÉCLAIR par les inspections générales

Compte rendu de la réunion publique du 3 octobre 2012

*Cette rencontre avait comme objectif d'apporter un éclairage particulier sur le passage de CLAIR à ÉCLAIR. C'est à partir d'un rapport remis au ministre en juillet 2012 que **Didier Bargas**, Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche et membre du bureau de l'OZP, est intervenu, faisant lui-même partie d'une des deux inspections générales ayant la charge d'observer comment, sur les différentes académies, se mettait en place cet élargissement de CLAIR vers ÉCLAIR.*

Sur une trentaine d'académies qui ont fait l'objet de ce travail, 8 ont été plus particulièrement étudiées¹. Le travail a été conduit en binômes, un IGEN et un IGAENR, passant plusieurs jours sur une académie, se rendant au Rectorat, dans les Inspections académiques et sur le terrain, au plus près des équipes et des réseaux. Les réseaux sur lesquels une observation fine a été portée étaient soit des collèges avec les écoles rattachées qui de RAR basculaient vers ÉCLAIR soit des collèges qui faisaient leur entrée dans le programme².

Une méthodologie classique a donc été observée :

- étude des rapports antérieurs ;
- entretiens avec l'administration centrale ;
- travail d'observation sur le terrain : quelle plus value apportée par cet élargissement ?

NB Les conclusions rédigées par les coordonnateurs du rapport n'ont pas été complètement approuvées par Didier Bargas.

¹ Il s'agit des académies suivantes : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, La Réunion, Nice.

² À noter que, sur les 9 collèges privés qui ont intégré le programme Éclair dans la France entière, un a été visité : le collège Marcel Callo à Cempuis dans l'Oise, qui fait un travail remarquable en milieu difficile.

Quelle réalité sur le terrain ?

➤ Le pilotage national

La mise en œuvre de l'élargissement CLAIR/ÉCLAIR a été laissée à l'appréciation de chaque académie. Si cette souplesse est approuvée sur l'ensemble du territoire, il n'en demeure pas moins vrai qu'un pilotage national doit cependant cadrer, encourager, participer à la mise en action sur le terrain. Or, il apparaît que la DGESCO n'a pas tenu ce rôle et qu'elle est restée très à l'écart, n'accompagnant pas le passage ou l'entrée des réseaux dans ce programme.

Au-delà de ce constat, les situations sont très diverses sur le terrain, ne serait-ce que par le nombre de réseaux. Ainsi, si l'académie de Bordeaux compte 2 réseaux ÉCLAIR, celle de Lille en dénombre 34. Le pilotage et les charges de travail sont donc très différents.

➤ L'organisation

Certains réseaux ont réajusté leur propre organisation au regard du programme. Les comités de pilotage (ex-comités exécutifs) ont été ouverts à de nouveaux personnels tels que des professeurs coordonnateurs, par exemple ; d'autres collaborations se sont également nouées. Si des journées de formation et d'information ont été proposées, ce ne sont pas les questions pédagogiques qui ont été abordées. Elles ont été reléguées derrière celles liées à la création d'un nouveau corps, celui des Préfets des Études, à l'attribution de moyens, d'indemnités, du mouvement des personnels, etc.

➤ Les acteurs de terrain

Certains réseaux ont continué à travailler de la même manière. Le trinôme IEN/Principal/Coordonnateur, lorsqu'il fonctionne, participe à produire des avancées lisibles. Les liaisons école/collège ont progressé et se sont accordées sur des objets de travail, laissant de côté la visite traditionnelle. Quant aux IA-IPR, leur présence est repérée sur certains réseaux ; on pointe toutefois une absence de travail conjoint entre l'IA-IPR et l'IEN.

Le recrutement des postes à profil a ajouté une tension supplémentaire dans un paysage où un nouvel acteur a fait son entrée : le préfet des études. De nombreux postes restés vacants notamment à Amiens et à Lille, témoignent du manque de travail du ministère en termes de communication et de recrutement. À ce jour, il n'y a aucune lecture réelle de l'action des préfets des études puisque leur fonction est récente³. Donc, peu de données sont à analyser. En revanche, l'intitulé, archaïque et d'ordre moral, a déclenché des crispations et parfois du rejet à leur égard. Ces conditions peu idéales n'ont pas permis à ces nouveaux acteurs de se positionner facilement dans un établissement. Et pourtant, leur fonction peut être utile. En effet, à mi chemin entre le pédagogique et la vie scolaire, ils peuvent jouer un rôle au plus près des élèves. Des professeurs référents sont devenus préfets continuant ainsi leur action pédagogique (cf. ci-dessous), des CPE ont occupé également cette fonction malgré une faiblesse pédagogique notée.

➤ Quelle est l'action des Préfets ?

Lors des entretiens, des constantes sont apparues :

- le soutien avec un suivi coordonné et ciblé sur un certain nombre d'élèves ;

³ C'est pourquoi l'OZP organise le 1^{er} décembre (cf. le site) un séminaire consacré aux préfets des études qui comportera notamment des témoignages du terrain.

- le renfort sur la liaison CM2/6^e avec les coordonnateurs en appui ;
- la collaboration avec les CIO notamment sur le niveau 3^e

➤ L'innovation pédagogique

Elle reste le point faible du programme, avec un article 34 qui n'est aucunement considéré comme un atout. Les aménagements ont concerné essentiellement les emplois du temps des élèves et notamment, la durée des séquences qui évolue en fonction des groupes. On note un travail commun des enseignants de science et de technologie avec l'EIST (Enseignement Intégré des Sciences et des Technologies) mais ce travail ne s'exerce pas uniquement dans l'éducation prioritaire. De la même façon, les ROLL (Réseaux d'Observatoires Locaux de la Lecture), aussi intéressants soient-ils, restent limités. On constate davantage d'échanges de services entre les professeurs des deux degrés : ce type de travail devrait être encouragé.

Pour conclure

On est davantage dans la continuité que dans le changement. On prolonge ce qui a fonctionné en RAR et les effets restent modestes.

DÉBAT

Ya-t-il des préfets des études dans les lycées ?

Il y a peu de LEGT en ÉCLAIR, et donc peu de préfets des études, même sur la classe de seconde. En collège, les préfets des études sur la classe de troisième s'impliquent dans le suivi et l'orientation des élèves. Ils sont davantage dans le registre de l'accompagnement, s'assurant que leurs anciens élèves vivent le passage le mieux possible, se concentrant autour de tout ce qui peut provoquer des difficultés et tentent d'apporter des réponses.

Entre les préfets des études et les professeurs référents (ou d'appui) : quelle différence ? Quel est le rôle du CPE dans cet élargissement ? Et des coordonnateurs ?

Les professeurs référents sont principalement sur la pédagogie. Un préfet doit être à l'articulation entre vie scolaire et pédagogie. Travailler autour de la vie scolaire relève généralement du CPE.

Lier pédagogie et vie scolaire n'est pas spontané et reste par conséquent, très compliqué pour les professeurs. De la même façon, les professeurs principaux, malgré leur rôle de coordination avec l'ensemble des professeurs d'une classe, n'interviennent pas sur la vie scolaire, repoussant cette problématique vers le CPE. Ces derniers, ainsi que leurs représentants syndicaux, ont d'ailleurs souvent mal pris l'arrivée de cette nouvelle fonction, perçue comme concurrente. Certains ont assuré la fonction de préfet mais tout dépend du temps et de la rémunération. La formule qui apparaît le plus souvent est le mi-temps. Cela semble un bon compromis puisque ces personnels sont expérimentés et qu'ils confortent leur légitimité auprès de l'ensemble des professeurs.

Les coordonnateurs, examinés d'assez près dans le bilan des RAR (DGESCO), ne sont pas pratiquement pas mentionnés dans le rapport. Ce sont bien souvent des enseignants du 1^{er} degré et ils continuent à articuler leur action autour de deux liaisons essentielles : écoles/collège et écoles/quartier.

Quelle plus-value pour les écoles ?

Ignorées en CLAIR, les écoles ont été tardivement rattrapées en ÉCLAIR, mais elles ne sont en fait guère concernées. Le profilage ne s'y applique pas, et les préfets des études travaillent essentiellement en collège. Ce programme concerne donc plus particulièrement le collège et ce, légitimement, car il est très souvent le lieu révélateur de difficultés scolaires auxquelles

s'ajoutent celles liées à l'adolescence. Toutefois, même si l'accent n'est plus autant mis sur la liaison écoles/collège, il importe de la poursuivre et de l'améliorer, ce que font d'ailleurs bon nombre de réseaux. La liaison est utile pour accompagner le collège là où il échoue, bien souvent parce qu'« il ne sait pas faire ». Un exemple révélateur : les PPRE. Ils ne sont pratiquement jamais continués au collège. Peut-être que les PPRE passerelles amélioreront cela. Il y a un manque de compétences lié à une absence de formation.

Il est utile aussi d'essayer de travailler davantage sur la liaison collège/lycées. Cela peut être tout aussi bénéfique pour les élèves. L'académie de Paris est un exemple réussi de ce travail de liaison.

Au regard du grand nombre de postes vacants, de la prime, du peu d'innovation, que conclut le rapport ?

Le rapport avait uniquement pour objet de s'intéresser à l'élargissement CLAIR/ECLAIR.

La rémunération est un des points de désaccord avec ses coordonnateurs mentionnés par *Didier Bargas* au début de son intervention.

Sur le profilage des postes, un accord sera nécessaire entre les professeurs et l'administration. Les postes à profil peuvent être une bonne idée : vérifier que le nouvel enseignant soit bien en accord avec le projet du réseau. Cela peut être le minimum nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

Marc Douaire précise qu'il y a quelques années, notamment sur son secteur, pour travailler en éducation prioritaire, l'enseignant qui avait postulé était invité à se déplacer dans l'établissement. Découvrir le lieu, s'entretenir sur la réalité du collège et les attentes légitimes d'une équipe décourageaient les moins motivés. Au-delà, cette opération avait le mérite de ne rien coûter. La réactualiser éviterait ce problème du profilage.

Concernant la cartographie : le passage à Eclair a-t-il induit des modifications ?

Aucun constat de fait malgré certaines incohérences pointées.

La liaison quartier/vie du collège est une donnée qui n'apparaît pas dans le rapport, pourquoi ? Comment faire vivre un collège autrement que dans le transdisciplinaire ? Quelle articulation des deux professeurs principaux ?

La liaison n'est absolument pas abordée dans le rapport. C'est davantage le rôle du coordonnateur de faire le lien entre le collège et l'environnement. Toutefois, on peut dire que, si les RAR reposaient sur une politique territoriale, ce n'est pas le cas de CLAIR-ÉCLAIR. C'est préjudiciable à la continuité du travail conduit par les équipes.

Les professeurs restent tournés vers le collège. Des collèges proposant des 6^e à thème sont courants. En revanche, effectivement, d'autres projets ambitieux mobilisant l'ensemble d'un collège restent extrêmement rares. Les problèmes d'absentéisme et de violence nuisent à la réflexion de projets fédérateurs. Cela est regrettable. Les professeurs principaux restent sur ce qu'ils savent faire et l'animation d'équipes n'est pas une de leurs compétences.

Quels moyens supplémentaires apporte Éclair ?

Si cela n'a pas été traité dans le rapport, on peut néanmoins affirmer que la DHG en ÉCLAIR est supérieure à la moyenne nationale. Les classes des collèges ÉCLAIR ont plusieurs élèves de moins que la moyenne académique. Les moyens sont humains (professeurs référents et assistants pédagogiques) et financiers sur projets. Dans le Val-de-Marne, la DHG et les HSA sur les 7 dernières années sont maintenues ou en augmentation.

Autres commentaires des participants sur les missions spécifiques

Le débat a beaucoup évoqué les préfets des études, mais les professeurs référents et les assistants pédagogiques forment un bloc de ressources supplémentaires en ECLAIR sur lequel on peut vraiment s'appuyer. Ces personnels ont permis que les choses avancent en pédagogie, ce qui est tout de même essentiel en éducation prioritaire. Si, comme le souhaitait la DGESCO, les professeurs référents devenaient préfets, on perdrait alors un maillon extrêmement intéressant.

Vouloir relier vie scolaire et pédagogie par le biais de personnels spécifiques est une « originalité » française⁴ puisque ailleurs ce rôle est commun à tous les personnels, ce qui permet de ne pas renvoyer systématiquement toute difficulté vers le CPE. Aujourd'hui, les CPE croulent sous les problèmes de discipline et d'absentéisme. La nouvelle mission confiée au préfet reste encore à imaginer par rapport aux fonctions existantes, et cela dans le cadre du territoire. Il serait intéressant d'en chercher le sens, de réfléchir collectivement à l'articulation de toutes ses professionnalités dans un même espace. On cloisonne là où il conviendrait de rechercher des solutions collectives pour la réussite des élèves.

Les rôles des uns et des autres sont très différents d'une académie à une autre comme le souligne une enquête qui interrogeait ce qui avait changé dans le passage de RAR à ÉCLAIR. Cette mosaïque de situations très diverses selon les académies et les départements laisse cependant apparaître le rôle majeur qu'ont joué les professeurs référents. Il faut être vigilant au maintien de cette fonction. Mais, comme le constate *Anne Armand* dans ses rapports, l'habitude récurrente d'ajouter une mission ou une fonction ou d'en changer l'appellation concourent à brouiller la mission centrale.

4. Jean-Paul Payet « Le sale boulot » in Annales de la recherche urbaine